



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 août 2020, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

14, 1^{re} Avenue Ouest
Lot 4 729 701
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) d'environ 7,92 mètres x 7,31 mètres, portant le nombre de bâtiments secondaires détachés à trois (3), au lieu de deux (2) et portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 159,62 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés et avec une hauteur des murs à 3,51 mètres au lieu de 2,8 mètres et une hauteur maximale totale à 5,01 mètres au lieu de 4,3 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 août 2020 à 19 heures, à la salle du 1^{er} plancher, au Centre Joachim-Tremblay, au 34, 6^e Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 juillet 2020

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe